



## Assemblée générale

Distr. générale  
22 octobre 2020  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante-quinzième session

Point 22 a) de l'ordre du jour

### Mondialisation et interdépendance : mondialisation et interdépendance

#### **Lettre datée du 21 octobre 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom des représentantes et représentants permanents du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire, j'ai l'honneur de demander que le texte de la présente lettre et de la déclaration ministérielle ci-jointe (voir annexe) soit distribué à tous les États Membres comme document de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général se souviendra peut-être que la déclaration a été adoptée par les ministres du Groupe de pays de même sensibilité lors de la cinquième réunion ministérielle tenue le 2 octobre 2020.

Nous remercions à nouveau le Secrétaire général, qui continue de défendre les intérêts des pays à revenu intermédiaire au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Le Représentant permanent  
(*Signé*) Enrique A. **Manalo**



## **Annexe à la lettre datée du 21 octobre 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Cinquième réunion ministérielle du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire**

**2 octobre 2020**

#### **Déclaration**

1. Nous, ministres et représentants de haut niveau des pays constituant le Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire, à savoir l'Arménie, le Bélarus, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Panama, les Philippines et la République dominicaine, réunis le vendredi 2 octobre 2020 lors de la cinquième réunion ministérielle du Groupe, tenue en marge de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies,

2. Rappelons et réaffirmons nos précédentes déclarations signées le 23 septembre 2016, le 21 septembre 2017, le 26 septembre 2018 et le 24 septembre 2019 ;

3. Exprimons notre solidarité avec tous les pays pendant cette crise et rendons hommage aux professionnels de la santé, aux agents humanitaires, aux chercheurs en médecine et à toutes celles et à tous ceux qui, chaque jour dans le monde, risquent leur vie en première ligne pour aider et sauver des personnes touchées par la COVID-19 ;

4. Réaffirmons notre engagement en faveur de l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, saluons les efforts déployés par le Secrétaire général pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement et prenons acte des progrès accomplis à ce jour ;

5. Réaffirmons également notre engagement en faveur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, du Nouveau Programme pour les villes et d'autres textes pertinents issus de réunions multilatérales ;

6. Rappelons que, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est notamment indiqué que les pays à revenu intermédiaire connaissent encore de grandes difficultés pour parvenir au développement durable et que, pour pérenniser les résultats obtenus jusqu'à présent, il faudrait intensifier les efforts visant à surmonter les difficultés actuelles par des échanges de données d'expérience, une meilleure coordination et un soutien amélioré et mieux ciblé de la part du système des Nations Unies pour le développement, des institutions financières internationales, des organisations régionales et d'autres parties prenantes ;

7. Réaffirmons que, bien que désignant des pays appartenant à la même catégorie, l'appellation homogène « pays à revenu intermédiaire » ne reflète pas adéquatement la myriade de réalités et simplifie à l'excès les complexités des pays qu'elle englobe et, par conséquent, soulignons qu'il est urgent de revoir l'approche systémique de la classification des pays en développement pour obtenir à l'échelle mondiale des résultats concrets et durables en termes de développement durable ;

8. Rappelons la résolution intitulée « Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable » (A/RES/74/199), dans laquelle l'Assemblée générale a demandé aux partenaires de développement de continuer d'appuyer les efforts tendant à consolider les cadres d'action pour stimuler le financement des investissements productifs, notamment en renforçant les capacités d'accéder aux sources de financement disponibles, et en tenant compte des difficultés propres aux pays à revenu intermédiaire ;

9. Soulignons que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne pourra être mené à bien si les pays à revenu intermédiaire ne sont pas en mesure d'atteindre l'ensemble des objectifs de développement durable ;

10. Soulignons également que croissance économique n'est pas synonyme de progrès sur la voie du développement durable et que, à tous les niveaux du revenu par habitant, en particulier le revenu national brut, les pays à revenu intermédiaire continuent de se heurter à de graves difficultés, en particulier en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, les inégalités, la dette extérieure et les vulnérabilités environnementales, entre autres, et qu'une amélioration des indicateurs macroéconomiques ne signifie pas nécessairement que des progrès ont été accomplis concernant l'élimination de la pauvreté ou d'autres domaines, y compris, mais pas uniquement, l'accès à une éducation et à des services de santé de qualité, étant donné que dans les pays à revenu intermédiaire, notamment ceux connaissant une forte croissance économique, les inégalités persistent, voire augmentent ;

11. Notons, avec inquiétude, que la pandémie de COVID-19 a créé une onde de choc planétaire, qui a exacerbé les problèmes existants et fait apparaître de nouvelles vulnérabilités pour les pays à revenu intermédiaire, en compromettant les progrès et les avancées obtenus au cours des dernières années dans les trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale ;

12. Soulignons que les pays à revenu intermédiaire, qui comptent parmi les pays en développement les plus touchés par la pandémie, se heurtent à divers problèmes (systèmes de santé fragiles ou durement touchés, niveaux d'endettement élevés et marge de manœuvre budgétaire limitée), ont besoin que la communauté internationale leur apporte un appui et fasse preuve de solidarité, doivent avoir un accès égal aux fournitures médicales, aux médicaments et aux futurs vaccins contre la COVID-19 et doivent être considérés comme pouvant bénéficier de l'aide humanitaire, des fonds et des programmes devant permettre le relèvement de la pandémie de COVID-19 ;

13. Soulignons également que les graves conséquences qu'a la pandémie dans des domaines tels que la santé, les moyens de subsistance et le bien-être, l'élimination de la pauvreté, la réduction de la faim, la lutte contre les changements climatiques, le ralentissement de l'appauvrissement de la biodiversité, la prévention de la désertification et de la sécheresse et la réduction des inégalités mettent en évidence l'interdépendance des problèmes de développement qui se posent à l'échelle mondiale ;

14. Constatons que des données récentes mettent en lumière les conséquences de la pandémie pour les pays à revenu intermédiaire et le fait que ces pays sont de plus en plus vulnérables face à cette crise, qui entraîne un ralentissement de l'activité économique et une réduction du temps de travail sans précédent. On s'attend à d'énormes pertes dans tous les groupes de revenu. Dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, 85 millions de travailleurs à plein temps pourraient perdre leur emploi, un chiffre qui dépasse de loin celui de la crise financière de 2008-2009. Le secteur informel, qui joue un grand rôle dans l'économie des pays à revenu intermédiaire, est durement touché. Des mesures doivent être prises

sans délai pour aider les entreprises et les travailleurs, notamment ceux du secteur informel ;

15. Considérons qu'il faut s'intéresser à l'importance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises pour la concrétisation des objectifs de développement durable, en particulier pour la promotion de l'innovation, de la créativité et d'un travail décent pour tous, et savons qu'il importe de faciliter l'intégration des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans le secteur formel et leur expansion sur les marchés internationaux, régionaux et nationaux, notamment en assurant l'accès de tous au renforcement des capacités et aux services financiers, tels que le microfinancement et le crédit à un coût abordable ;

16. Notons que, dans le rapport du Secrétaire général sur la dette et la COVID-19, il est dit que de nombreux pays à revenu intermédiaire sont extrêmement vulnérables face à la crise de la dette, à la perte d'accès aux marchés et aux sorties de capitaux et souscrivons à l'appel lancé aux institutions financières internationales, aux banques multilatérales de développement et au système des Nations Unies pour que les mesures d'allègement de la dette ne dépendent pas du niveau de revenu mais du degré de vulnérabilité. La pandémie de COVID-19 montre aussi que les dimensions sociale et environnementale du développement sont un critère de reclassement tout aussi pertinent que le revenu par habitant, en particulier pour les pays à revenu intermédiaire. Dans ce contexte, les pays qui ont été reclassés se heurtent à des difficultés inédites et complexes. La crise provoquée par la pandémie met en évidence le fait qu'il ne faut laisser aucun pays de côté ;

17. Notons également que selon les projections, la COVID-19 devrait entraîner une diminution des envois de fonds de 109 milliards de dollars des États-Unis, ce qui plongera dans la précarité les 800 millions de personnes vivant dans des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire qui en dépendent fortement. Durant la pandémie de COVID-19, certains problèmes sont propres aux travailleurs migrants, et ce, pour diverses raisons comme l'inadéquation de leurs conditions de vie et de travail, la méconnaissance du contexte local et des réseaux locaux, la xénophobie, la discrimination et le manque d'accès aux services de santé et aux services connexes ;

18. Sommes conscients que la pandémie touche de manière disproportionnée les personnes de tous âges ayant des pathologies préexistantes, ainsi que les personnes âgées, pour qui le risque de mortalité est nettement plus élevé, et que le taux de mortalité est plus élevé chez les hommes touchés par la COVID-19 que chez les femmes ;

19. Constatons l'impact multidimensionnel de la pandémie de COVID-19 sur les femmes, dont près de 60 % dans le monde entier travaillent dans le secteur informel, sont plus susceptibles de gagner moins et d'épargner moins, assument la majorité des travaux domestiques non rémunérés et courent un plus grand risque d'être au chômage, de ne pas bénéficier d'une protection sociale et de tomber dans la pauvreté ;

20. Soulignons que, alors que nous entrons dans la décennie d'action, et dans le contexte de la pandémie de COVID-19, nous devons nous employer ensemble à préserver autant que possible les avancées réalisées jusqu'à présent en matière de développement et à reconstruire en mieux, tout en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté ni tenu à l'écart de notre action collective et de notre volonté commune d'atteindre les objectifs de développement durable et d'œuvrer en faveur d'une reprise durable et résiliente ;

21. Appuyons l'appel à la solidarité lancé par le Secrétaire général durant la crise et saluons la création du Fonds des Nations Unies pour l'action face à la

COVID-19 et pour le relèvement, qui aide les pays à revenu intermédiaire à faire face à la crise et à se remettre des chocs socioéconomiques qu'elle entraîne ;

22. Prenons note avec satisfaction de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 74/270, intitulée « Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) », et de la résolution 74/274, intitulée « Coopération internationale visant à assurer l'accès mondial aux médicaments, aux vaccins et au matériel médical pour faire face à la COVID-19 » et prions de nouveau le Secrétaire général d'établir un rapport d'analyse sur les conséquences de la COVID-19 pour les pays à revenu intermédiaire, qui comporterait des recommandations à l'intention des organismes des Nations Unies ;

23. Nous félicitons de l'appel lancé par le Secrétaire général pour que le système des Nations Unies pour le développement revoie l'appui qu'il apporte aux pays à revenu intermédiaire dans toute leur diversité, y compris dans le cadre de l'action visant à faire progresser la mesure multidimensionnelle du développement durable ;

24. Accueillons avec intérêt les informations actualisées fournies par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur l'élaboration d'un cadre commun de collaboration avec les banques multilatérales de développement en vue d'améliorer les synergies aux niveaux régional et national, en accordant une attention particulière aux pays à revenu intermédiaire et le prions de continuer de nous tenir informés ;

25. Prenons note du rapport dans lequel l'Équipe spéciale chargée de la question du financement numérique des objectifs de développement durable a recommandé des moyens de mettre à profit la numérisation pour accélérer le financement des objectifs de développement durable ;

26. Notons qu'en 2019 le Programme des Nations Unies pour le développement a mis en place 60 laboratoires d'accélération couvrant 78 pays, à revenu intermédiaire pour la plupart, et lancé une nouvelle stratégie numérique qui vise à aider les gouvernements et les populations à tirer parti de la technologie et de l'innovation pour obtenir des résultats à l'ère de la transformation numérique et de la quatrième révolution industrielle ;

27. Rappelons et attendons avec intérêt la réunion qui sera organisée par le Président de l'Assemblée générale à la soixante-quinzième session pour discuter des lacunes dont souffrent les pays à revenu intermédiaire et des difficultés qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en particulier de la dimension économique du développement durable, et notons que recenser et combler les lacunes structurelles peut être un moyen de mieux comprendre les besoins de développement des pays à revenu intermédiaire et aider à établir des mécanismes permettant de combler ces lacunes plus efficacement et plus utilement ;

28. Rappelons que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-seizième session, dans la limite des ressources existantes, un rapport de portée pratique, axé sur les mesures prises pour appliquer la résolution 74/231 qui comprend une analyse exhaustive et approfondie des difficultés particulières que rencontrent les pays à revenu intermédiaire, ainsi qu'un ensemble de recommandations concrètes visant à promouvoir et à renforcer leur action en faveur du développement durable dans sa dimension économique, et qu'elle a reconnu que certaines difficultés propres aux dimensions environnementales et sociales devraient faire l'objet d'une autre analyse dans des rapports ultérieurs ;

29. Réaffirmons que nous sommes prêts à collaborer activement avec les entités des Nations Unies, en particulier avec l'économiste en chef de l'Organisation des Nations Unies, la personne désignée comme point focal pour la question des pays à revenu intermédiaire et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, afin de promouvoir les intérêts des pays à revenu intermédiaire, qui sont d'importants moteurs de la croissance et du développement à l'échelle mondiale, en ce qu'ils représentent un tiers du PIB mondial, 75 % de la population mondiale et 62 % des pauvres de la planète ;

30. Renouvelons les engagements énoncés dans le mandat du Groupe et réaffirmons que nous sommes déterminés à faire avancer notre programme durant la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, et invitons d'autres États Membres à se joindre au Groupe de pays de même sensibilité ;

31. Décidons de soumettre le texte de la présente déclaration comme document officiel de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.

New York, le vendredi 2 octobre 2020

---